CONVENTION DE PRET DU BARBECUE

Entre d'une part					
Le Foyer des élèves I.N.S.A de Toulouse, représenté par					
Et d'autre part, dénommé ci-après le bénéficiaire du prêt.					
Le Foyer des élèves I.N.S.A de Toulouse autorise conformément à la convention d'utilisation du barbecue, le bénéficiaire à l'utiliser dans les conditions suivantes :					
 Le bénéficiaire recevra les clés le					
Le Foyer des élèves INSA certifie avoir reçu un chèque de caution de d'un montant de € qui sera rendu suivant le bon déroulement du prêt.					
Fait à Toulouse le,					
Pour le Foyer des élèves Bénéficiaire du prêt De l'I.N.S.A de Toulouse					